

**Liste des délibérations examinées  
en séance du Bureau Communautaire du 19 Septembre 2023**

Date d'affichage : 20 Septembre 2023

Date de mise en ligne : 20 Septembre 2023

Délibération n°	Intitulé	Vote
2023.BC.019	Subvention « coup de cœur » Raid des Alizés	Unanimité
2023.BC.020	Convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire « Les P'tits Loups » à Mance	Unanimité
2023.BC.021	Projet entreprise Vuillaume : acquisition de terrains	Unanimité
2023.BC.022	Demande de subvention « fond vert » : remplacement du réseau d'éclairage public de la Zone Industrielle intercommunale de la Chesnois à Val de Briey	Unanimité

Le Président,  
**Luc RITZ**



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 13 Septembre 2023.

Etaient présents : Mesdames GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, LOMBARD, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Etaient excusés : Madame BEAUGNON et Messieurs CORZANI et TONIOLO.

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

**Membres en exercice : 16**

**Présents** : 13

**Pouvoir** : 0

**Votants** : 13

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau Communautaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Didier VALENCE est désigné secrétaire de séance.

**Ordre du Jour** :

**2023.BC.019** : Subvention « coup de cœur » Raid des Alizés

**2023.BC.020** : Convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire « Les P'tits Loups » à Mance

**2023.BC.021** : Projet entreprise Vuillaume : acquisition de terrains

**2023.BC.022** : Demande de subvention « fond vert » : remplacement du réseau d'éclairage public de la Zone Industrielle intercommunale de la Chesnois à Val de Briey

-----

### 2023.BC.019 - SUBVENTION « COUP DE CŒUR » RAID DES ALIZES

3 jeunes du territoire participent au « raid des alizés » qui se déroule en Martinique du 05 au 10 décembre 2023. L'équipe « elles raid » a créé une entreprise intitulée « tv sport événement » pour couvrir cette organisation.

Toutes les équipes représentent avec une association caritative et reversent toutes les sommes récoltées durant les épreuves (kayak, VTT, running trail).

Un dossier de sponsoring a été envoyé à OLC en juillet 2023 pour demander un accompagnement financier.

Pour Marie-Christine RIGGI, il faut être équitable pour tous ces types de demande.

Fabrice BROGI se demande quel retour peut attendre OLC suite à ce type d'aide. Un cadre doit être fixé.

Le critère de rayonnement d'OLC doit être pris en compte pour Christian LOMBARD.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Accompagne** cette initiative en octroyant une subvention « coup de cœur » à « Elles Raid » de 500 €.

### 2023.BC.020 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT PERISCOLAIRE « LES P'TITS LOUPS » A MANCE

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Conventionne** avec le foyer d'éducation populaire de Mance pour la mise à disposition d'une partie du sous-sol du bâtiment périscolaire les P'tits loups. Ce contrat permet de régulariser l'occupation du lieu.

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer ladite convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire ainsi que tout éventuel avenant.

Le foyer d'éducation populaire devra fournir à la CCOLC une attestation d'assurance conforme aux risques liés à l'occupation d'un immeuble.

### 2023.BC.021 - PROJET ENTREPRISE VUILLAUME : ACQUISITION DE TERRAINS

Les Transports Vuillaume, dirigés par monsieur Christian Vuillaume, ont plus de 35 ans d'existence et sont situés à Valleroy sur la zone des Deux Vallées. L'activité de l'entreprise

est le transport de matières dangereuses, exceptionnelles, de matériaux, de bungalows ... par le biais de camions bras grue, de portes engins, de plateaux extensibles ou surbaissés ...

Elle intervient dans la région Grand'est, mais également sur la France entière et en Europe. Ses principaux clients sont Kiloutou, Allomat, Groupe Vinci, Demathieu et Bard, Bouygues ...

Elle compte 20 salariés, formés à la sécurité et au transport de produits dangereux. Elle réalise régulièrement des investissements (travaux d'amélioration du site de Valleroy permettant également de meilleures conditions de travail des salariés, acquisition de camions ...), afin de développer son activité, sa visibilité et son chiffre d'affaires (CA 2022 de 5M€).

Afin de poursuivre son développement, et diversifier l'activité de son entreprise, monsieur Vuillaume prévoit d'investir environ 2M€ dans un nouveau projet sur le site de Valleroy.

#### Description du projet :

- Acquisition des parcelles AE 157/158/159/160/162/163 et 173 de la zone des Deux Vallées de Valleroy (ce qui représente une surface totale d'environ 10 428m<sup>2</sup>)
- Construction d'un garage de maintenance des poids lourds de 1 000 m<sup>2</sup>
- Construction d'une aire de lavage des poids lourds avec recyclage de l'eau, qui sera ouverte également à des entreprises extérieures
- Mise en service d'une borne de recharge électrique, accessible également aux camions d'entreprises extérieures
- Construction sur la parcelle AE148 (dont l'entreprise est déjà propriétaire) d'un auvent de 1 150m<sup>2</sup> pour abriter les poids lourds, dont le toit sera recouvert de panneaux photovoltaïques (devant permettre l'autosuffisance en électricité pour l'ensemble du site)
- L'extension des bureaux de l'entreprise d'environ 160m<sup>2</sup> (sur la parcelle AE 173) qui sera réalisée dans la 2<sup>ème</sup> phase du projet (après la construction du garage et de l'auvent), et permettra d'accueillir les salariés dans de meilleures conditions
- La construction d'un local de restauration de 50m<sup>2</sup> pour le personnel.

Les investissements (acquisition des parcelles, réalisation des bâtiments, aménagements) seront portés par la SCI des Vallées, qui louera ensuite les bâtiments à la société Vuillaume. Cette phase de développement se poursuivra par le recrutement d'environ 3 à 6 salariés supplémentaires sur les trois prochaines années et l'acquisition de 3 à 5 camions en 2024-2025 pour un investissement supplémentaire de 1,5M€ HT.

Il a été précisé à monsieur Vuillaume qu'une canalisation d'Orne Aval traverse deux des parcelles de son projet (n°162 et 163, à vérifier par le biais d'un bornage réalisé par Orne aval), ce qui nécessitera la rédaction par le notaire (avec l'acte de cession) d'une convention de servitude, entre la SCI des Vallées et Orne aval, autorisant ce dernier à réaliser tous travaux utiles/nécessaires en lien avec cette canalisation.

Par ailleurs, la vente des terrains par la commune interviendra après l'obtention du permis de construire. Les travaux quant à eux, pourront démarrer dès la cession réalisée.

Pour rappel, OLC a la compétence développement économique sur ses zones d'activités économiques, dont la zone des Deux Vallées de Valleroy. Elle est donc seule à pouvoir décider et valider l'implantation de projets économiques sur ses ZAE. Les terrains concernés par le projet de monsieur Vuillaume étant de propriété communale, la délibération n°2023.BC.005 du 9 mai 2023 s'applique.

Après en avoir délibéré

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le projet de développement de Monsieur Vuillaume et la demande d'acquisition par sa SCI des Vallées, des parcelles AE 157/158/159/160/162/163/173, situées sur la zone des Deux Vallées de Valleroy, dont la commune de Valleroy est propriétaire,

-- **Autorise** la commune de Valleroy, à céder à la SCI des Vallées les terrains mentionnés ci-dessus, (au prix de 10€ HT/m<sup>2</sup> selon avis des Domaines du 22/03/2023),

-- **Donne** mandat/pouvoir à la commune de Valleroy pour signer l'acte notarié de cession des parcelles en question, à la SCI des Vallées, au nom d'OLC ; cette dernière ayant la compétence développement économique.

#### 2023.BC.022 - DEMANDE DE SUBVENTION « FOND VERT » : REMPLACEMENT DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE INDUSTRIELLE INTERCOMMUNALE DE LA CHESNOIS A VAL DE BRIEY

Le réseau d'éclairage public de la Zone Industrielle de la Chesnois rencontre un certain nombre de dysfonctionnements et pannes liés à la vétusté des luminaires, de l'armoire de commande et d'une partie des câbles d'alimentations. Or, plusieurs entreprises dans cette zone ont une activité quotidienne basée sur un sur un cycle de travail posté de 3x8h. Pour des questions de sécurité, un éclairage des voies publiques y est par conséquent nécessaire.

En outre, les luminaires en place sur la zone industrielle éclairent les voies grâce à des lampes Sodium Haute Pression de 150W très énergivores avec un flux lumineux souvent mal réparti. OLC souhaite diminuer le nombre de points lumineux et mettre en place un éclairage à Led vertueux, d'une durée de vie de plus de 75 000 heures et consommant 47 W par lampe. L'éclairage moyen sera alors de 15 à 20 lux. Il est par ailleurs proposé, en concertation avec les entreprises sur place, de mettre en œuvre un abaissement de 50% du flux lumineux entre 23h00 et 5h00.

Ces travaux permettront à OLC de maîtriser sa consommation d'énergie en la faisant diminuer de 87% (passage de 49 441 kWh /an à 6649 kWh/an) tout comme les émissions de CO<sub>2</sub> (passage de 5 018 kg/an à 674 kg/an).

Enfin, afin de protéger la biodiversité, la température de couleur des luminaires installés ne dépassera pas les 2 700 K.

**Nombre de luminaires du parc :**

- Avant travaux : 62 point lumineux SHP 150 W
- Suppression de 15 points lumineux
- Remplacement de 47 points par des luminaires Led 47W

**Puissance totale économisée :** 42 792 kWh par an

Suite à un appel d'offres, l'offre la mieux-disante retenue s'élève à 63 255,00 €, le projet est éligible au dispositif de financement « Fonds vert pour le climat », il en découle le tableau de financement ci-dessous :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Etat - Fonds vert pour le climat	80 %	50 604,00 €
OLC (autofinancement)	20 %	12 651,00 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>63 255,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le plan de financement,

-- **Autorise** le Président à solliciter l'ensemble de ces subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,  
**Luc RITZ**



**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**2023.BC.019** : Subvention « coup de cœur » Raid des Alizés

**2023.BC.020** : Convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire « Les P'tits Loups » à Mance

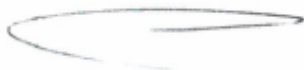
**2023.BC.021** : Projet entreprise Vuillaume : acquisition de terrains

**2023.BC.022** : Demande de subvention « fond vert » : remplacement du réseau d'éclairage public de la Zone Industrielle intercommunale de la Chesnois à Val de Briey

**ETAT DES MEMBRES PRESENTS :**

<b>DELEGUE(E)S</b>	<b>COMMUNES</b>
BERG André	ANOUX
BROGI Fabrice	AUBOUÉ
DANTE Didier	AVRIL
FORTUNAT André	VAL DE BRIEY
GUIRLINGER Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE Gérard	HATRIZE
LAMORLETTE Christian	VALLEROY
LOMBARD Christian	MOINEVILLE
MAFFEI Jean-Claude	GIRAUMONT
MANGIN Michel	BRUVILLE
RIGGI Marie-Christine	BATILLY
RITZ Luc	LABRY
VALENCE Didier	JEANDELIZE

Le Secrétaire de Séance,  
**Didier VALENCE**



Le Président d'Orne Lorraine Confluences,  
**Luc RITZ**



**Date de mise en ligne sur le site internet : 12 Octobre 2023**